

UFR Études Psychanalytiques



Diplôme d'Université
**Protection de
l'enfance**
2014/2015

En collaboration avec l'OSE
ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS
Association régie par la loi de 1901,
reconnue d'utilité publique en 1951

Responsables : **Céline MASSON, Éric GHOZLAN**

Université Paris Diderot Paris 7
UFR Études Psychanalytiques
Département de Formation permanente
26, rue de Paradis - 75480 PARIS cedex 10
dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr
www.ep.univ-paris-diderot.fr

Diplôme
d'Université
**Protection de
l'enfance**
2014-2015

Responsables :

Céline Masson, Maître de Conférences, HDR, Université Paris Diderot
Paris 7, psychologue-psychanalyste à l'OSE.

Eric Ghozlan, psychologue, directeur du Pôle enfance de l'OSE
(Œuvre de
Secours aux Enfants)

Équipe d'enseignants :

Xavier Gassmann (direction mémoire) Psychanalyste, chargé de cours
à l'Université Paris Diderot

Anne Perret (supervision), psychiatre, Chef de service, Hôpital René
Dubos, Pontoise

Philippe Pétry (supervision) psychologue à la fondation d'Auteuil,
responsable du Grape

Dimitry Weyl (direction mémoire), Psychologue, Chargé de cours à
l'Université Paris Diderot

LIEU de la FORMATION
OSE

117 rue du Fg du Temple 75010 Paris

« Contact OSE » : Jessica Lebas

Tél. : 01-53-38-20-32 – courriel : j.lebas@ose-france.org

Université Paris Diderot
Paris 7
UFR Études Psychanalytiques
Département de Formation
Permanente
26, rue de Paradis - 75480 PARIS cedex
10 dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr
www.ep.univ-paris-diderot.fr

Présentation

La protection de l'enfance en danger représente le champ d'application privilégié de la pratique clinique en institution. Elle reste cependant souvent méconnue des étudiants en psychologie alors qu'elle représente un enjeu fondamental des politiques publiques d'aide et d'action sociale. Selon l'ONED¹, au 31 décembre 2010, sur l'ensemble de la France, bénéficieraient d'au moins une mesure en protection de l'enfance :

1,9% des moins de 18 ans, soit 273 300 mineurs

0,87% des 18-21 ans, soit 21 300 jeunes majeurs

La protection de l'enfance mobilise des savoirs et des compétences issues de domaines très diversifiés et requiert une approche pluridisciplinaire à la fois juridique, éducative et clinique.

Dans l'acte de protection d'un enfant en danger est mis en jeu un dispositif complexe dont l'objectif est de faire cesser le danger et de permettre à l'enfant de recouvrer un environnement stable et suffisamment bienveillant, nécessaire à son bon développement. Ce dispositif qu'il soit administratif ou judiciaire mobilise psychiquement le sujet par le jeu relationnel des professionnels qui interviennent comme tiers dans des relations familiales troublées.

Le programme de ce DU aborde en particulier les domaines historique, psychopathologique, éducatif, juridique et administratif du champ de la protection de l'enfance en faisant appel à des experts de ces différents domaines.

¹Rapport annuel 2012 de l'ONED : Observatoire National de l'Enfance en Danger a été créé par la loi du 2 janvier 2004. Il a pour mission de « *mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter* ». Il publie un rapport annuel qui présente les statistiques officielles ainsi qu'une base documentaire sur son site www.oned.gouv.fr

Les courants éducatifs, pédagogiques ou institutionnels ont façonné des pratiques professionnelles dont il convient de déterminer les contours théoriques qui les fondent.

Un détour par l'histoire des mouvements éducatifs s'avère nécessaire pour se repérer parmi les différents courants associatifs qui constituent le paysage institutionnel actuel.

Un éclairage sur les lois de protection de l'enfance et sur le rôle et la place de chacun de ses acteurs, qu'il s'agisse des services de l'Aide sociale à l'Enfance, de la PJJ ou du Secteur associatif habilité est indispensable pour se repérer et développer un partenariat professionnel.

La place de l'expertise du clinicien dans l'évaluation du risque de l'enfant en danger est interrogée par la pratique en équipe pluridisciplinaire et nécessite une formation que ce DU se propose d'explorer dans ses dimensions les plus variées.

La réflexion portera également sur l'actualité de la protection de l'enfance qui représente un enjeu de société majeur, situé au carrefour d'une médiatisation parfois outrancière et de son usage politique qui ont des conséquences concrètes sur la clinique institutionnelle et plus largement sur la politique de protection de l'enfance.

Nous verrons aussi comment les représentations sociales portant sur l'éducation de l'enfant influent sur la pratique professionnelle ou bien encore comment les grands débats de société, les peurs relatives à la délinquance et la sexualité juvéniles, mais aussi la culture du principe de précaution neutralisent les initiatives éducatives.

Ce DU s'inscrivant dans le cadre de l'UFR D'Études Psychanalytiques, nous verrons que c'est tout le champ de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent qui est concerné, allant du traumatisme de l'enfant maltraité, à la carence éducative précoce ou aux troubles du comportement, à la dépression ou aux addictions et aux passages à l'acte. Des spécialistes de ces troubles viendront nous

présenter l'état actuel de leur pratique et de leur recherche ou réflexion à partir de leur pratique clinique.

Objectifs

Acquérir une connaissance théorique approfondie sur les plans historique, juridique, administratif et clinique des dispositifs de protection de l'enfance.

Cette formation complémentaire en protection de l'enfance permettra aux psychologues récemment diplômés de faciliter leur recherche professionnelle.

Favoriser une meilleure opérationnalité des professionnels issus de diverses disciplines intervenant dans le champ de la protection de l'enfance en permettant un repérage efficace des réseaux de partenaires.

Actualiser des connaissances des lois de protection de l'enfance.

Mobiliser les ressources personnelles et de réflexion pour l'analyse de situations complexes.

Maîtriser le cadre des différentes modalités d'intervention et les principaux acteurs de la protection de l'enfance.

Public

Ce DU s'adresse à tous les professionnels de la santé ou en lien avec la protection de l'enfance qu'ils soient en exercice ou en formation. Un pré requis fixé à Bac+3/4 ou une expérience de terrain de plus de 5 années est exigé.

- Psychiatres, psychologues, médecins, infirmiers, travailleurs sociaux,
- Policiers et gendarmes, magistrats et juristes, cadres des services de protection de l'enfance,
- Toute personne exerçant au sein d'associations concernées par la maltraitance ou l'enfance en danger.

Méthodologie

Cette formation se veut clinico-théorique et sera basée sur

1. Un enseignement clinico-théorique abordant les différents aspects de la protection de l'enfance sous la forme d'un cycle de conférences avec discussions se déroulant d'octobre à mai (voir la liste des conférences)
2. Un groupe d'échange clinico-théorique d'une heure trente animé par un enseignant autour du thème de la conférence du matin un vendredi sur deux en alternance avec :
3. Un séminaire de méthodologie du mémoire d'une heure trente qui permettra aux participants de rédiger le mémoire validant cette formation. Ce mémoire sera soutenu face à un jury constitué par les deux responsables pédagogiques.
4. Deux groupes de supervisions (15 participants par groupe) : Ces groupes permettront à chacun des participants de pouvoir faire part des implications et des difficultés dans leur pratique au sein de la Protection de l'Enfance. Les participants pourront également réfléchir à l'utilisation qu'ils comptent faire de cette formation lors de leurs pratiques ultérieures.

Enseignement

126 heures de formation sur une année universitaire, réparties en 18 vendredis.

Chaque journée comportera :

Le matin de 9H30 à 12H30 : une conférence théorico-clinique de 3 heures par un spécialiste abordant les différents aspects de la protection de l'enfance. Elle sera discutée par les responsables du DU pendant une demi-heure.

L'après-midi de 13h30 à 17H30 : un groupe d'échange clinico- théorique animé par un enseignant autour du thème de la conférence du matin alterné par un séminaire de méthodologie du mémoire d'une heure trente et une supervision par groupe de 15- 20 maximum pendant deux heures.

Stage en institution

Un stage d'une soixantaine d'heures sera demandé si le participant n'a pas d'expérience professionnelle dans le milieu de la Protection de l'enfance. Le matériel observé durant le stage servira à suivre les groupes de supervision.

Délivrance du diplôme

La délivrance du diplôme est conditionnée par :

- L'inscription à l'université et le règlement des frais pédagogiques
- La participation aux enseignements qui est obligatoire.
- La rédaction d'un mémoire d'une quarantaine de pages
- D'un stage en institution pour ceux qui n'ont pas de pratique professionnelle.

Intervenants

Sylvain BARBIER SAINTE MARIE, Vice-Procureur *TGI de Paris* Responsable du Parquet des Mineurs

Michèle Becquemin, Maître de Conférences Université Paris Est-Créteil, Sociologue.

Maurice Berger, chef de service en psychiatrie de l'enfant, CHU de Saint- Etienne.

Michel Botbol, psychiatre attaché à l'administration centrale de la PJJ (DPJJ).

Claire Brisset, médiatrice de la Ville de Paris, ancien Défenseure des enfants.

Michèle Créoff, directrice générale adjointe chargée du pôle enfance et famille du département du Val de Marne.

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, éthologue et écrivain, membre du Conseil Scientifique de l'OSE

Mathias Gardet, maître de conférences en sciences de l'éducation, Paris-Saint Denis, historien.

Xavier Gassmann, Psychanalyste, chargé de cours à l'Université Paris Diderot, intervenant OSE.

Eric Ghozlan, psychologue clinicien, directeur du pôle enfance de l'OSE.

Yolande Govindama, Professeur Université de Rouen, directrice PMP.

Richard Josefsberg, directeur de la Maison d'enfants « Elie Wiesel », OSE.

Francine Kosmann, ancienne directrice adjointe DPJJ 94 et directrice des services de milieu ouvert de l'OSE

Gérard Lopez, psychiatre, Président-Fondateur de l'Institut de Victimologie, Expert près la Cour d'Appel de Paris, fondateur de la Chaire Unesco « Aborder la violence ».

Céline Masson, Maître de conférences, HDR, Université Paris Diderot- Paris 7, psychologue, psychanalyste à l'OSE.

Martine De Maximy, magistrat honoraire, ancienne juge des enfants, ancienne présidente de la cour d'assises de Paris

Catherine Reveillère. Responsable de la CRIP 75-Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes (*CRIP 75*)

Hana Rottman, pédopsychiatre et psychanalyste, consultante au service du Placement familial de l'OSE.

Karen Sadlier, docteur en psychologie, Institut de Victimologie.

Claude Schauder, psychologue clinicien, psychanalyste et ancien professeur des universités associé.

Catherine Sultan, juge pour enfants, ancienne présidente du Tribunal pour Enfants de Créteil, Directrice de la PJJ.

Anne Tursz est pédiatre et épidémiologiste française. Directrice de recherche à l'INSERM, elle est chercheuse associée avec le CERMES et a présidé le Comité d'orientation du Plan Violence et Santé mis en place en mai 2004 par le Ministre de la Santé et des Solidarités.

Gilbert Vila, pédopsychiatre, Centre de Victimologie pour Mineurs, Hôpital Armand Trousseau. Président de la SEVAP.

Programme des interventions 2013-2014

Sous réserve de
modifications

1. Présentation générale du D.U par **Éric Ghozlan et Céline Masson**, responsables du DU
Conférence inaugurale en Amphi : **Claire Brisset**
La construction des Droits de l'Enfant, une construction inachevée
2. Histoire de la protection de l'enfance, **Michèle Bécquemin**
3. Histoire des courants éducatifs en protection de l'enfance, **Mathias Gardet**
4. Le dispositif français de protection de l'enfance et les enjeux de sa réforme par la loi du 5 mars 2007, **Michèle Créoff**
5. le signalement de l'enfant en danger, **Catherine Reveillère**.
Responsable de la CRIP 75-Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes (CRIP 75)
6. Le sens de la loi pour les mineurs, **Sylvain Barbier Sainte Marie**
7. La place du juge des enfants, son articulation au Juge aux Affaires Familiales dans les situations de protection de l'enfance, **Martine De Maximi**
8. Eduquer et soigner les adolescents difficiles : la place de l'aide judiciaire contrainte, **Dr Michel Botbol**
9. L'expertise psychologique en protection de l'enfance, **Pr Yolande Govindama**
10. L'enfant victime de maltraitances, psychotraumatisme et soins, **Gérard Lopez**
11. L'internat et la séparation, **Richard Josefsberg**,
12. la consultation médico-légale hospitalière en protection de l'enfance, **Dr Gilbert Vila**
13. L'enfant face à la violence dans le couple, **Karen Sadlier**
14. Le placement du très jeune enfant, **Hana Rottman**
15. La parole des enfants et son statut dans les procédures

judiciaires , **Claude Schauder**

16. « Processus psychiques en jeu chez les sujets soumis à des défaillances parentales précoces. Conséquences sur les dispositifs de prise en charge et sur les suivis au long cours » **Dr Maurice Berger.**

17. La place du juge des enfants, sa double compétence au civil et au pénal, **Catherine Sultan**

18. **Conférence en amphi** : L'enfant maltraité et les conditions de sa résilience, **Boris Cyrulnik**

CALENDRIER 2014-2015

Sous réserve de modifications pour cause de déménagement ou autre

2014

Novembre : 7 - 21- 29

Décembre : 05 -12

2015

Janvier : 9 - 16 -23

Février : 6

Mars : 6 – 20 - 27

Avril : 17

Mai : 22 - 29

Juin : 05 – 19 - 26

Dépôt du mémoire au 15
juillet
Soutenances :
Septembre

Coût de la formation

1/ Frais pédagogiques :

- paiement entreprise ou CFP : 1 850 €
- paiement à titre individuel : 925€

Si vous avez été inscrit dans une Université (LMD) en 2011/2012 et/ou en 2012/2013 : nous consulter

2/ Droits administratifs :

- inscription à l'Université :

L'inscription à l'Université pour 2012/2013 est obligatoire, pour information le montant des droits était pour 2012/2013 de : 255 €.

Formateur agréé sous le n° 1175 P00 1175

SIRET : 197 517 238 006 59

Candidature

Pour faire acte de candidature au D.U. **Protection de l'enfance** nous faire parvenir :

- une lettre de candidature motivée,
- un curriculum vitae, avec 2 photographies d'identité,
- une photocopie des diplômes,
- l'accord de l'employeur confirmant la prise en charge institutionnelle
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse,

Avant **le 15 septembre 2013** à l'adresse suivante

Université Paris Diderot Paris 7

UFR Études Psychanalytiques

Département de Formation Permanente

Case 7058

75205 Paris cedex 13

Après examen de votre dossier par l'équipe enseignante, une réponse écrite sera adressée au candidat pour signifier l'acceptation ou le refus de sa candidature.

Renseignements et inscriptions

UFR Études Psychanalytiques

Département de Formation
Permanente

Du lundi au
vendredi

De 9h à 12h et de 14h à
17h

Tél. : 01 57 27 63 96 - 01 57 27 63 90 Fax : 01 57 27 63
78

[www.ep.univ-paris-
diderot.fr](http://www.ep.univ-paris-
diderot.fr)

[dfp.psych@univ-paris-
diderot.fr](mailto:dfp.psych@univ-paris-
diderot.fr)

LIEU de la FORMATION



OSE

117 rue du Fg du Temple 75010 Paris

Contact OSE» : tél : 01 53 38 20 32

Courriel : j.lebas@ose-france.org

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION 2013/2014

Au Diplôme d'Université « **Protection de l'enfance** » (*Nombre de places limité*)

Nom (Patronymique) : Prénom :
: Nom (Marital) :
:
: Adresse personnelle :
:
:
: Téléphone : Courriel :
: Diplômes principaux :
: Profession :
:

Veuillez nous faire parvenir cette fiche de candidature avec les pièces demandées plus haut, à l'adresse ci-dessous. Toute inscription ne sera considérée comme définitive qu'après l'acceptation de votre candidature lors de l'entretien et le règlement des frais de formation ou l'envoi de l'accord de l'employeur ou du F.A.F. (dans la limite des places disponibles).

Pas de dépôt de chèque dans votre dossier de candidature.* Le coût du stage sera pris en charge :

Par moi-même et J'ai interrompu mes études (du cursus initial LMD) depuis moins de
3 ans (11-12, 12-123 ou encore en cours d'études)
 J'ai interrompu mes études (du cursus initial LMD) depuis 3
ans

Par mon employeur (CIF / DIF / plan de formation)

Fait à le : Signature :

Cadre réservé à la commission pédagogique

Dossier : Accepté Refusé
Entretien oral : Accepté Refusé

Observations :

.....
.....
.....

Si le nombre de stagiaires requis pour le bon fonctionnement de la formation n'est pas atteint, celle-ci est susceptible d'être annulée. Cette décision intervient une semaine avant le début prévu des enseignements.

* Le paiement n'intervient qu'après admission définitive.

Université Paris Diderot Paris 7

UFR d'Études psychanalytiques

Département de Formation Permanente

Case 7058 - 75205 PARIS cedex 13

Tél. : 01 57 27 63 90, 94, 96- Fax : 01 57 27 63 78

dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr

www.ep.univ-paris-diderot.fr

ACCORD DE L'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PLAN DE FORMATION

Au Diplôme d'Université « **Protection de l'Enfance** »

Nom de l'entreprise :

..... Le Directeur de l'entreprise:
..... Adresse

..... N° SIRET:

..... Tél. : Télécopie:

..... E-mail :

I - Autorise dans le cadre de son plan de formation

Mr ou Mme

Adresse personnelle :

..... Tel. : Profession :

à suivre à l'UFR D'Études Psychanalytiques, le D.U:

« Protection de l'Enfance »

Dates : Nbre d'heures:

II - S'engage à régler les frais de formation

Soit :

La facture établie par l'Université devra être envoyée à l'adresse suivante :

Date:

Signature du Responsable
et Cachet de l'entreprise

SIRET : 197 517 238 00659

Déclaration d'existence : N°1175POO1175

Université Paris Diderot Paris 7
UFR d'Études psychanalytiques

Département de Formation Permanente
Case 7058 - 75205 PARIS cedex 13

Tél. : 01 57 27 63 90, 94, 96- Fax : 01 57 27 63 78

dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr

www.ep.univ-paris-diderot.fr